

PASS VEC

attestant de la conformité du contrôle de la production en usine

n° PASS0302

Cette attestation de conformité annule et remplace l'attestation n° PASS0222 du 28 juin 2010

Il est établi que l'opération de collage par mastic effectuée dans l'usine :

S.L.P.V. – Avenue de Béziers – ZI – 34310 MONTADY - FRANCE

est exécutée et fait l'objet d'un contrôle de la production en usine satisfaisant, selon un plan d'essais prescrit, conformément aux exigences du chapitre 8 du Guide d'Agrément Technique Européen n° 002, parties 1 et 2, utilisé le cas échéant en tant que Document d'Évaluation Technique Européen (DEE), et du cahier du CSTB n° 3488.

Le CSTB, organisme notifié sous la référence 0679 pour les tâches relevant de la procédure d'évaluation et de la vérification de la constance des performances des systèmes de vitrages extérieurs collés, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine.

Le PASS VEC justifie que les composants ainsi produits peuvent être admis favorablement dans le cadre du marquage CE de systèmes de vitrages extérieurs collés réalisés sous la responsabilité d'autres fabricants ou façadiers.

Délivré à Champs sur Marne, le 2 mars 2015

Cette attestation comporte une page.

Correspondant : **Patrice VAN DEN BLECKEN**
Tél. : 01 64 68 83 70

Sauf retrait, suspension ou modification, cette attestation demeure valide. Sa validité doit être vérifiée sur la liste des PASS VEC valides tenue à jour au CSTB et disponible sur le site Internet www.cstb.fr.

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE